

RÈGLEMENTATION

Exercices¹ – Éléments de correction

Ces questions sont appelées à évoluer et peuvent servir de base de révision ou d'aide à la confection de sujets. Les barèmes, si proposés, et la répartition des points sont à titre informatif

Table des matières

NORMES D'ENCADREMENT & DE PRATIQUE définies par le CDS y compris les prérogatives du GP et des plongeurs qu'il peut encadrer	2
MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE	4
RÔLE ET NIVEAU DU DIRECTEUR DE PLONGÉE	6
NOTIONS DE RESPONSABILITÉ CIVILE & PÉNALE ; OBLIGATIONS DE MOYEN ET DE RÉSULTAT	7
LES DIFFÉRENTS TYPES D'ASSURANCE	9
RÈGLEMENTATION SUR LES BLOCS.....	10
CONNAISSANCES SUR LA FFESSM & LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DITS D'APS (Clubs associatifs, SCA).....	10
CONNAISSANCE DES EXIGENCES EN TERMES DE CERTIFICATS MÉDICAUX	13
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	13
JEUNES PLONGEURS : possibilités d'évolution.....	14
THÈMES FACULTATIFS/ Équivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes	15
DIVERS	16

¹ Il est à noter que certains exercices proposés vont au-delà de l'épreuve d'examen « Réglementation » à proprement parler dont le contenu est défini dans un cahier des charges - <http://ffessm-ctr-aura.fr/wp-content/uploads/2022/03/CdC-GP-Réglementation-propre-Mars-2022.pdf> - revu régulièrement en fonction de l'évolution du Manuel du Formateur Technique (MFT)

NORMES D'ENCADREMENT & DE PRATIQUE définies par le CDS y compris les prérogatives du GP et des plongeurs qu'il peut encadrer

1-Exercice : (1 point)

Dans quelles conditions pourriez-vous réaliser un baptême en tant que Guide de Palanquée ?

Milieu artificiel avec Profondeur maximale du bassin est de 6m

0,5 point

Autorisation du Président du club et du DP

0,5 point

2-Exercice : (1 point)

Vous effectuez une plongée hors club entre GPN4, devez-vous respecter le code du sport ? Justifiez votre réponse.

Oui. Les GPN4 ne peuvent pas ignorer le code du sport, le juge prendra en compte cette donnée en cas d'accident dans la mesure où le Code du Sport est le texte législatif de référence

3-Exercice : (1 point)

Un GPN4 doit-il toujours accepter d'encadrer la palanquée qu'on lui confie ? Justifiez votre réponse.

Non, il est responsable de ses actes et de la palanquée. Il ne doit pas se laisser imposer des palanquées non conformes aux respects des prérogatives inscrites dans le CDS Il ne peut être contraint d'encadrer des pratiquants avec lesquels il ne souhaite pas plonger

4-Exercice : (2 points)

Un GP-N4 encadre une palanquée de plongeurs dont certains sont brevetés N1, d'autres possèdent la qualification PE40.

Combien de ces plongeurs pouvez-vous avoir dans la palanquée au maximum ?

A quelle profondeur maximale pourra plonger la palanquée ?

4 plongeurs (1 point), 20 m (1 point)

5-Exercice : (2 points)

Remplissez le tableau ci-dessous concernant les plongées encadrées et en exploration à l'air en milieu naturel.

ESPACES d'évolution	Aptitudes minimales des plongeurs encadrés	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant la palanquée non comprise)	Compétence minimale de la personne encadrant la palanquée
Espace de 0 à 6 mètres	Débutants	4 (*)	E1 ou GP ou P4
Espace de 0 à 12 mètres	PE-12	4 (*)	E2 ou GP ou P4
Espace de 0 à 20 mètres	PE-20	4 (*)	E2 ou GP ou P4
Espace de 0 à 40 mètres	PE-40	4 (*)	E3 ou GP ou N4
Espace de 0 à 60 mètres	PE-60	4	E4

(*) Possibilité d'ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire, au minimum titulaire d'une qualification de Guide de Palanquée (GP) ou de plongeur Niveau 4 (P4).

6-Exercice : (2 points)

Quels sont les documents nécessaires à présenter pour pouvoir plonger dans un club affilié à la FFESSM ?

- ✓ Licence ;
- ✓ Certificat médical ;
- ✓ Niveau de plongée

S'il manque 1 élément 1 point, s'il en manque 2 = 0 point.

7-Exercice : (6 points)

Citez les prérogatives d'un GPN4

A) En tant que plongeur (2 points)

- Il peut évoluer en autonomie jusqu'à 60 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si présence d'un Directeur de Plongée au moins DPN5
- Il peut organiser avec des plongeurs justifiant des aptitudes PA 60 des sorties et évoluer en autonomie jusqu'à 40 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60 si absence d'un Directeur de Plongée

B) En tant qu'encadrant (4 points)

- Il peut encadrer en exploration des plongeurs Débutants dans l'espace 0 à 6 m
- Il peut encadrer en exploration des plongeurs PE12 dans l'espace 0 à 12 m
- Il peut encadrer en exploration des plongeurs Niveau 1 et/ou PE20 dans l'espace 0 à 20 m
- Il peut encadrer en exploration des plongeurs Niveau 2 et/ou PE40 dans l'espace 0 à 40 m
- Il peut réaliser des baptêmes en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m de fond avec accord du Directeur de plongée – (ce dernier est au minimum E1)
- Il peut accéder à la formation de Niveau 5 et/ou de moniteur 1er degré,

- s'il est titulaire de l'initiateur, à participer à des actions d'enseignement dans l'espace 0 à 20 m
- Il est Guide de Randonnée Subaquatique

MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE

8-Exercice : (2 points)

Quels sont les deux équipements complémentaires obligatoires que doivent avoir vos plongeurs PE40 par rapport aux PE20, que vous allez encadrer ?

- Un équipement permettant d'alimenter en air un coéquipier sans partage d'embout (octopus) 1 point
- Un équipement permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée (ordinateur – montre + profondimètre + tables) 1 point

9-Exercice : (2 points)

Vous êtes GP, et vous encadrez des PE20 en milieu naturel. Quel est le matériel obligatoire de ces plongeurs (2 points)

Selon le code du sport, Art. A. 322-80.

Chaque bouteille ou ensemble de bouteilles d'un même gaz respirable est muni d'un manomètre ou d'un système équivalent permettant d'indiquer la pression au cours de la plongée. 1 point

En milieu naturel, chaque plongeur équipé d'un appareil à circuit ouvert est muni d'un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir. 1 point

10-Exercice : (2 points)

En tant que Plongeur Guide de palanquée - Niveau 4, quel est votre matériel obligatoire ? Art. A. 322-80.

En milieu naturel, la personne encadrant la palanquée est munie :

- D'un équipement de plongée avec deux sorties indépendantes et deux détendeurs complets ;
- D'un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir ;
- D'équipements permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée ;
- En milieu naturel, chaque palanquée dispose d'un parachute de palier.

11-Exercice : (2 points)

Quel matériel de sécurité individuel est obligatoire pour plonger en milieu naturel pour :

- Un N1 ? Manomètre + système gonflable de sécurité 5 point
- Un GP-N4 encadrant ce plongeur N1 ? Manomètre + système gonflable de sécurité + 2 détendeurs complets avec 2 sorties indépendantes + équipement permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée, 1 parachute (par palanquée). 1.5 points

12-Exercice : (3 points)

QCM cochez les bonnes réponses a) et répondez à la question b) :

a) Lors d'une plongée en mer sur un tombant à 30 m, vous encadrez 2 N2. Avant de partir, vous vous assurez qu'ils ont bien le matériel OBLIGATOIRE pour ce genre de plongée à savoir : (2,5 points)

- Un 1^{er} étage et deux 2^{èmes} étages chacun.
- Un premier étage suffit vu qu'ils sont encadrés.
- Un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir.
- Un moyen de contrôler les caractéristiques personnelles de sa plongée et de sa remontée.
- Un ordinateur de secours en cas de panne du premier.
- Un parachute de palier par plongeur.
- Un parachute de palier par palanquée
- Un manomètre.
- Une lampe de plongée.
- Des gants pour ne pas se faire mal aux mains.

NB : 0,5 point/réponse juste / - 0,5 point/réponse fausse en cas de note négative la question vaudra 0 point)

b) De quel matériel obligatoire devez-vous être équipé EN PLUS pour encadrer ces plongeurs ? (0.5 point)

Un équipement de plongée avec 2 sorties indépendantes et 2 détendeurs complets

13-Exercice : (3 points)

Vous encadrez une palanquée de N2 à 25 m, quel équipement devra avoir chaque plongeur à titre individuel, quel équipement obligatoire devra avoir la palanquée ?

- Un équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout 1 point
- Un équipement permettant de contrôler les caractéristiques personnelles de sa plongée et de sa remontée 1 point
- Un manomètre 0,5 point
- En milieu naturel, chaque palanquée doit disposer d'un parachute de palier 0,5 point

14-Exercice : (4 points)

En milieu naturel, quel est le matériel du plongeur encadrant une palanquée ?

- Un équipement de plongée munie de deux sorties indépendantes et deux détendeurs complets. 1 point
- Un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir. 1 point
- Des équipements permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée. 1 point
- Un manomètre 1 point

Chaque palanquée dispose d'un parachute de palier. NB – seulement 50% des points si le parachute n'est pas indiqué.

15-Exercice : (4 points)

Donnez la liste du matériel collectif, de secours et d'assistance, obligatoire selon le Code du Sport :

- Secours = Un moyen de communication (VHF en me), de l'eau douce, un Bavu avec 3 masques, un masque à haute concentration, un ensemble d'oxygénothérapie, une couverture isothermique, fiches d'évacuation et un plan de secours.
- Assistance = une bouteille d'air équipée de son détendeur (on oublie les mélanges), un moyen pour rappeler les plongeurs, une tablette de notation immergeable, milieu naturel > 6m = tables de décompression.

RÔLE ET NIVEAU DU DIRECTEUR DE PLONGÉE

16-Exercice : (1,5 points)

Quel est le rôle du Directeur de Plongée ?

- Il est responsable de l'organisation générale de la plongée (en exploration minimum GP, en technique minimum E3)
- Il s'assure du respect des règles fédérales et du code du sport
- Il établit une fiche de sécurité
- Il fixe les caractéristiques a priori de la plongée pour chaque palanquée
- Il présente le site et ses caractéristiques (ce qu'il y a à voir) lors du briefing pré-plongée en insistant sur les mesures de sécurité compte tenu des conditions météo du jour et autres
- Il note, sur la fiche de sécurité, les paramètres réalisés par chaque palanquée et les contrôle avec ceux fixés a priori
- Il est responsable du déclenchement des secours.

0,25 point/rép., 1.5 point max

17-Exercice : (2 points)

Citez les différents niveaux techniques des Directeurs de Plongée ainsi que leurs prérogatives.

- E3 : DP en technique milieu naturel ou artificiel
- P5 : DP en exploration
- E1 : DP en milieu artificiel de moins de 6m

18-Exercice : (2 points)

Quelles sont les prérogatives du Directeur de Plongée et ses qualifications en milieu naturel ?

- Responsable de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs et le déclenchement des secours 0,5 point
 - Établit une fiche de sécurité (caractéristiques, les paramètres de plongée, prévus et réalisés avec noms, prénoms, aptitudes des plongeurs et leur fonction au sein de la palanquée) - conservée un an par l'établissement 0,5 point
 - Au minimum P5 pour des plongées en exploration 0,5 point
 - E3 minimum pour des plongées en enseignement 0,5 point
- NB - Si plongées aux mélanges, le DP doit justifier des aptitudes PN-C ou PH-120

19-Exercice : (2 points)

Selon le Code du Sport, le Directeur de Plongée « fixe les caractéristiques de la plongée ». Dans quelles mesures est-il possible d'adapter ces consignes ? Justifiez votre réponse et donnez deux exemples.

Les consignes du DP par rapport aux caractéristiques de la plongée peuvent être adaptées par le GP-N4 dans le sens d'une plus grande sécurisation de la palanquée. Les valeurs de ces caractéristiques, notamment la profondeur et la durée, sont des valeurs maximales à ne pas dépasser mais le GP peut les raccourcir.

Exemples (1 point si au moins 2 exemples, 0,5 pour 1 exemple, 0 si pas d'exemple)

Ex 1 : Diminution du temps de plongée en eau froide si un des plongeurs est particulièrement sensible au froid.

Ex 2 : Choix d'une profondeur maximale de 15m avec des plongeurs récemment brevetés N1.

Ex 3 : Sur une plongée à 40m avec des plongeurs N2, DTR et/ou durée raccourcie si un des plongeurs présente une consommation d'air importante.

20-Exercice : (3 points)

Vous êtes Guide de Palanquée - Niveau 4 et souhaitez devenir Directeur de Plongée. Que devez-vous faire ?

- Passer la qualification de Directeur de Plongée (en exploration) et obtenir la qualification P5 1 point
- Passer le MF1 (E3) et devenir de facto DP en exploration et technique 1 point
- Passer l'initiateur et être DP en milieu artificiel 1 point

NOTIONS DE RESPONSABILITÉ CIVILE & PÉNALE ; OBLIGATIONS DE MOYEN ET DE RÉSULTAT

21.Exercice : (1 point)

Mise en danger : Qu'est-ce que la mise en danger d'une personne ?

- Une violation délibérée ou un non-respect d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence ou non-respect d'un texte de loi.
- Une faute de situation où le dommage ne s'est pas forcément réalisé

22-Exercice : (1 point)

Alors que vous encadrez 2 N1 expérimentés, vous décidez d'aller voir l'épave située à 22 m estimant que vos plongeurs sont bien à l'aise et qu'ils ne risquent rien (l'eau est claire, il n'y a pas de courant). Mais vous, que risquez-vous ? Justifiez votre réponse.

Votre responsabilité pénale peut être engagée car dépassement de la zone d'évolution limite définie par le code du sport (infraction à la loi) qui est de 20m pour des plongeurs niveau (PE 20m) 0.5 point

Une plainte peut être déposée même s'il n'y a pas d'incident ou d'accident 0,25 point

Qu'elle assurance peut vous assurer ?

Aucune 0.25 point

23-Exercice : Quelles sont les différences entre responsabilité civile et responsabilité pénale ? (2 points)

Responsabilité pénale : suite à une infraction, volontaire ou involontaire, définie par la loi. Sanction définie par la loi. 1 point

Responsabilité civile : Obligation de réparation en dehors de toute infraction lorsque les 3 conditions sont réunies :

- ✓ Dommage corporel, moral ou matériel ;
- ✓ Faute de la part d'un tiers ;
- ✓ Existence d'un lien de causalité entre faute commise et les dommages subis.

1 point

24-Exercice : (2 points)

Qu'est-ce que la mise en danger d'une personne ? (2 points)

Une violation délibérée ou un non-respect d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence ou d'un texte de loi 1 point

Une faute de situation où le dommage ne s'est pas forcément réalisé. Par contre la responsabilité pénale peut être engagée 1 point

25-Exercice : (3 points)

- Quelles sont les définitions des responsabilités civiles et pénales
- Sont-elles assurables et sous quelle modalité
- Citez un exemple de chacune d'elle dans l'activité de la plongée

Responsabilité pénale :

- Infraction à un texte de loi 0,5 point
- Non assurable 0,5 point
- Ex : dépassement des prérogatives de profondeur 0,5 point

Responsabilité civile :

- Dommage causé à autrui 0,5 point
- Assurable par l'assurance associée à la licence 0,5 point
- Ex : Bloc tombe sur un pied 0,5 point

26-Exercice : (5 points)

Remplissez les pointillés ou entourez la bonne réponse.

Obligation faite à une personne de réparer le préjudice causé à autrui : Assurance responsabilité civile. (1 point)

L'assurance responsabilité civile est couverte par la licence (0.5 point)

L'obligation de répondre, suite à une infraction volontaire ou involontaire, au sens de la loi est la responsabilité pénale. (1 point)

Est-ce que la responsabilité pénale s'assure ? OUI - NON (0.5 point)

L'assurance individuelle accident couvre un dommage corporel subit par l'assuré. (0.5 point)

Un Guide de Palanquée a une obligation de moyen lorsqu'il encadre des plongeurs. (0.5 point)

La mise en danger d'autrui peut engager la responsabilité pénale. (0.5 point)

Le GP peut être sanctionné s'il met délibérément en danger la vie d'autrui, même sans préjudice causé : OUI - NON. (0.5 point)

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ASSURANCE

27-Exercice : (1 point)

A quel type d'assurance est intégrée à la licence FFESSM ?

Assurance en Responsabilité Civile.

28-Exercice : (1 point)

Est-il obligatoire de prendre une assurance individuelle complémentaire ?

Cette assurance est facultative

0,5 point

Que couvre-t-elle ?

Elle couvre le risque personnel du plongeur

0.5 point

29-Exercice : (2 points)

Qu'est-ce que la mise en danger d'une personne ?

C'est le fait d'exposer directement une personne à un risque de blessure de nature à entraîner une mutilation ou infirmité permanente ou de mort par la violation manifestement délibérée d'une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou un règlement
ART 223-1 du Code Pénal

30-Exercice : (2 points)

Définissez la responsabilité civile et donnez un exemple lié à la plongée.

La responsabilité civile, c'est la responsabilité des dommages causés à autrui.

Elle peut être couverte par une assurance. Elle est engagée :

- s'il y a dommage à autrui : mon bloc casse le pied de mon collègue sur le bateau
- s'il y a faute de l'auteur du dommage ou lien de causalité entre la cause et le dommage : mon bloc tombe sur l'ordinateur de mon collègue sur le bateau.

31-Exercice : (2 points)

Définissez les différents types d'assurance pour pratiquer la plongée en France ? Sont-elles obligatoires ? Comment les souscrire ?

La responsabilité civile : obligatoire, incluse dans la licence

1 point

L'assurance individuelle : non obligatoire mais recommandée, proposée par le club à l'inscription

1 point

32-Exercice : (2 points)

Avec votre licence vous bénéficiez d'une assurance complémentaire : Laquelle ? Quel type de dommage(s) couvre-t-elle ? Donnez un exemple de la vie courante en plongée :

- Responsabilité civile 0,5 point
- Couvre les dommages à autrui, notion de cause et d'effet, sans intention de nuire 0,5 point
- Exemple : Votre bloc tombe malencontreusement sur l'ordinateur de votre binôme 1 point

RÈGLEMENTATION SUR LES BLOCS

33-Exercice : (2 points)

Au sein de la FFESSM, quelles sont les obligations réglementaires concernant :

1. Les bouteilles :

TIV 1x / an + requalification tous les 6 ans, si inscription bloc registre club 0.5 point

TIV 1x / an + requalification tous les 2 ans si bloc pas enregistré 0.5 point

2. Les détenteurs :

Pas de réglementation particulière- Code du sport : « Les matériels subaquatiques et équipements nautiques utilisés par les plongeurs sont régulièrement vérifiés et correctement entretenus ».

1 point

CONNAISSANCES SUR LA FFESSM & LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DITS D'APS (Clubs associatifs, SCA)

34-Exercice : (1 point)

QCM cochez les bonnes réponses-

Pour pouvoir gonfler des blocs sur une station de gonflage il faut :

- ☐ Avoir l'habitude de le faire sur cette station.
- ☒ Avoir été instruit par une personne déjà en charge du gonflage.
- ☐ Bien connaître les installations haute pression.
- ☐ Être inscrit comme gonfleur dans le règlement intérieur.
- ☒ Être inscrit sur le registre des personnes autorisées.
- ☐ Être inscrit sur le journal de bord.
- ☐ Porter un casque anti-bruit.

0.5 point/réponse

35-Question : Il existe différentes Commissions au sein de la FFESSM. (2 points)

A) vous passez un examen de Guide Palanquée. De quelle commission dépendez-vous ?

La Commission technique

1 point

B) Quelle est le rôle de cette Commission au niveau régional ?

Définit la politique de formation technique régionale

Il appartient à la CTR de :

- Gérer les stages de formation, qualifications ou examens régionaux suivants
 - plongeur Guide de Palanquée – Niveau 4
 - ANTEOR
 - TIV, Formateur TIV
 - Initiateur, Moniteur Fédéral 1er degré, préparation Moniteur Fédéral 2ème degré.
- Gérer l'obtention des équivalences de brevets d'origine extérieure à la FFESSM
- Gérer les stagiaires pédagogiques préparant le MF 1
- S'assurer de l'encadrement en nombre et niveau requis lors des stages et examens
- S'assurer de la validité des examens fédéraux de son ressort
- S'assurer du respect de la législation et de la réglementation relatives à l'activité par tous ses acteurs
- Fait redescendre les informations de la commission technique nationale (CTN)

- Propose ou fait remonter des propositions à la CTN
(0,25 point par mission ; 1 point max.)

36-Exercice : (2 points)

Qui élit :

- Le président de la CTR ? : les présidents de clubs et dirigeants des SCA (0,5 point)
- Le président de la CTN ? : les présidents de CTR (0,5 point)
- Le Comité directeur régional ? les présidents de clubs et dirigeants des SCA (0,5 point)
- Le président de la FFESSM ? : les présidents de clubs et dirigeants des SCA (0,5 point)

37-Exercice : (2 points)

Selon le code du sport et au titre de la plongée sous-marine :

Qu'elle est la fédération délégataire ?

Fédération délégataire : F.F.E.S.S.M

0.75 point

Qu'elles sont les autres organismes mentionnés dans le code du sport ?

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail / F.S.G.T.

0.25 point

Union nationale des Centres sportifs de Plein Air / U.C.P.A.

0.25 point

L'Association Nationale des Moniteurs de Plongée / A.N.M.P.

0.25 point

Le Syndicat National des Moniteurs de Plongée / S.N.M.P.

0.25 point

CMAS Confédération Mondiale des Activités Subaquatique

0.25 point

38-Exercice : (2 points)

Qui élit le(a) président(e) de la FFESSM :

Les présidents de clubs et responsable de SCA.

Qui sont les organes déconcentrés de la FFESSM :

Comités régionaux et départementaux.

Que veut dire CTR :

Commission technique régionale.

A quelle commission est rattachée les TIV ?

CTR

0,5 point/réponse

39-Exercice : (2 points)

La FFESSM est délégataire de son ministère de tutelle (chargé des Sports), qu'est-ce que cela signifie ?

Une seule fédération, dans une discipline donnée, reçoit la délégation du ministère chargé des Sports, accordée pour une durée déterminée.

Seules les fédérations délégataires peuvent utiliser l'appellation " Fédération française de " ou " Fédération nationale de ".

Les fédérations délégataires sont placées sous le contrôle de l'Etat.

Leurs missions consistent à :

- Organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. Elles fixent librement les règles relatives à l'organisation de leurs compétitions.

- Définir les règles techniques et administratives propres à leur discipline.

- Faire des propositions d'inscription sur les listes de sportifs, d'entraîneurs, d'arbitres et de juges de haut niveau.

40-Exercice : (2 points)

Définir les différents organes de la FFESSM ?

Niveau national : Fédération et commissions nationales

Niveau régional : Comité régional et commissions régionales

Niveau départemental : Comité départemental et commissions départementales

Cellule de base : Club 0.5 point/ rép.

41-Exercice : (2 points)

Qui élit le président de la FFESSM, et pour combien de temps ?

Les présidents de clubs lors de l'assemblée générale élective- 1 point

Durée du mandat : 4 ans (une olympiade) 1 point

42 Exercice : (2 points)

Dans l'organisation des activités de la FFESSM, on parle de « Commissions » et « d'organes déconcentrés ».

Expliquez succinctement ces deux notions.

Donnez 2 exemples d'organes déconcentrés.

Citez au moins 6 commissions.

Explication : Les organes déconcentrés sont des organes régionaux ou départementaux de la FFESSM. Ces organismes sont constitués sous forme d'associations loi de 1901. Ils possèdent donc une autonomie morale et juridique (AMJ) importante avec les responsabilités y afférentes. 0,5 point

Les Commissions ont pour missions d'étudier les questions relevant de leurs disciplines ou activités et à en assurer la gestion, la promotion et le développement. Elles n'ont pas d'Autonomie Morale Juridique (AMJ) 0,5 point

2 exemples : Le Comité Départemental du Rhône et Lyon Métropole, Le Comité Régional AURA. 0,5 point

Les Commissions : Technique, Environnement et biologie subaquatique, Médicale et de prévention, Juridique, Photo vidéo, Souterraine, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Hockey subaquatique, Archéologie, Tir sur cible, Apnée, Chasse subaquatique, pêche subaquatique, plongée sportive en piscine 0,5 point

43-Exercice : (2 points)

Quels sont les organismes délivrant des diplômes ou brevets de plongée subaquatique et figurant dans le Code du Sport ?

FFESSM, FSGT, UCPA, ANMP, SNMP, CMAS + les Organismes d'Etat.

NB : 2 points si conforme, 1,5 points si 4 au moins dont FFESSM, FSGT et CMAS + 1 au choix (UCPA, ANMP, SNMP, Etat), 1 si 3 organismes, 0 si moins de 3.

44-Exercice : (2 points)

Comment perd-on sa qualité de membre de la fédération ?

En ne reprenant plus de licence 1 point

ou

Par radiation. 1 point

CONNAISSANCE DES EXIGENCES EN TERMES DE CERTIFICATS MÉDICAUX

45-Exercice : (1 point)

Qui peut délivrer un certificat médical pour un passage de brevet « plongée air » (jeune et adulte) ? (1 point)

- Pour les niveaux « jeunes plongeurs » : tout médecin 0,5 point
- Pour l'encadrement ou le passage de brevets : tout médecin 0,5 point

46-Exercice : (1 point)

Qui peut délivrer un CACI pour un passage de brevet FFESSM et quelle est sa durée de validité ?

Tout médecin généraliste, sauf pour les cas particuliers suivants pour lesquels un médecin fédéral, ou spécialiste ou du sport est requis :

- Plongée au Trimix Hypoxique
- La plongée Handisub (à l'exception du baptême Handisub pour lequel tout médecin peut établir un CACI).

Durée 1 an

NB : Mettre 1 si tout est juste, 0 si une erreur

47-Exercice : (1.25points)

Qui est habilité à signer un certificat médical de plongée scaphandre

Pour un adulte : tout médecin 0.25 point

Pour un enfant de 10 ans : tout médecin 0.25 point

Pour un plongeur handi hors baptême : médecin fédéral, médecin du sport 0.25 point

Pour une reprise après un accident de plongée : médecin fédéral 0.25 point

Pour un adulte plongeant au trimix hypoxique : médecin fédéral ou du sport 0.25 point

48-Exercice : (2 points)

La présentation d'un certificat médical est-elle une condition de candidature obligatoire à l'examen du GP (N4) ? Si oui de quel type de certificat s'agit-il ?

Oui ; un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an. 0.5 point

Par qui doit-il être signé ?

Le certificat médical peut être établi par tout médecin sachant que la FFESSM conseille, chaque fois que possible, le recours à un médecin fédéral 0.5 point

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

49-Exercice : (1 point)

Qu'est-ce qu'un EPI et quel est son rôle ?

Un « équipement de protection individuelle » est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ainsi que sa santé

50-Exercice : (2 points)

Que signifie l'acronyme EPI ?

Equipement de Protection Individuelle
point

1

Donnez un exemple d'EPI dans le cadre de la FFESSM

Seul le masque est considéré comme EPI pour la FFESSM
point

1

JEUNES PLONGEURS : possibilités d'évolution

51-Exercice : (1 point)

Lors d'une sortie club, le DP vous demande d'encadrer un plongeur d'or de 11 ans.

A quelle profondeur maximum pouvez-vous descendre ?

12 m (0,5 point)

A combien de plongées par jour cet enfant a-t-il droit ?

Jusqu'à 12 ans une plongée par jour (0,5 point)

52-Exercice : (1 point)

Quelles sont les compétences minimales de l'encadrant pour des jeunes plongeurs ?

Cela dépend du niveau de l'enfant :

- Plongeur de bronze : E1
- Plongeur d'argent : E1 ou GP en exploration
- Plongeur d'or : E2 ou GP en exploration

53-Exercice : (1 point)

On vous demande de prendre en charge une palanquée de 2 enfants de 11 ans titulaires du Niveau Plongeur Or. Quels sont les paramètres de la plongée et les conditions de température à respecter ?

- 12 m maximum.
- (Plus) aucune.

54-Exercice : (2 points)

Quels documents faut-il pour faire plonger les enfants ?

L'autorisation écrite préalable du responsable légal du mineur (0.5 point)

Licence (0,5 point)

CACI (0.5 point)

Niveau de plongeur (0.5 point)

55-Exercice : (3 points)

Indiquez dans le tableau ci-dessous la profondeur maximale d'évolution des jeunes plongeurs en fonction de leurs âges et de leurs brevets.

Brevet	Plongeur de bronze			Plongeur d'argent			Plongeur d'or		
Age	8 ans	9 ans	10 ans	8 ans	12	14	10 ans	12 a	14 s**

					ans*	ans**			
Profondeur maximale	6 m	6 m	6 m	6 m	6 m	6 m	12 m	20 m	20

* Un plongeur peut devenir PE20 à partir de 12 ans

0,5 point

**Un plongeur peut devenir PE40 à partir de 14 ans

0,5 point

NB : Mettre 2 points si tout le tableau est conforme. Mettre 1 point si une erreur. Mettre 0 si plus d'une erreur.

56-Exercice : (3 points)

Vous devez encadrer 2 enfants de 11 ans, quelles contraintes de pratique et de matériel devez-vous respecter_?

La pratique de l'activité est prohibée lorsque la température de l'eau est inférieure à 12 degrés.

1 point

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 23°C, la durée de la plongée ne doit pas excéder 25 minutes

1 point

Le matériel du jeune plongeur doit être adapté à sa morphologie.

0.5 point

Les éléments de la trousse de premiers secours doivent être adaptés à l'âge, à la morphologie, et au poids des plongeurs concernés (BAVU).

0.5 point

57-Exercice : (3.5 points)

A la prochaine sortie club, vous devrez encadrer 2 enfants de 10 et 14 ans révolus. Celui de 10 ans est un plongeur d'argent. Celui de 14 ans est plongeur d'Or.

Quelles sont leurs prérogatives ? (1 point)

Que savez-vous des obligations fédérales liées à leur statut d'enfant ? (3,5 points)

Prérogatives

- Plongeur argent de 8 à 14 ans jusqu'à 6m.
- Plongeur or de 12 à 14 ans jusqu'à 20m.

0.5 point

0.5 point

Obligations fédérales

- Plongées dans la courbe de sécurité
- Jusqu'à 12 ans, 1 seule plongée par jour
- CACI par médecin généraliste
- Matériel adapté à la morphologie
- Autorisation parentale obligatoire

0.5 point par item correct

THÈMES FACULTATIFS/ Équivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes

58-Exercice (1,5 points)

Quelle est l'équivalence CMAS :

1. D'un plongeur Guide de Palanquée – Niveau 4 FFESSM ?
2. D'un plongeur Niveau 3 FFESSM ?
3. D'un plongeur GP-N4 FFESSM titulaire du diplôme d'initiateur de Club donc E2 ?

1. Plongeur 3 étoiles CMAS

0,5 point

2. Plongeur 3 étoiles CMAS

0,5 point

3. Moniteur 1 étoile CMAS

0,5 point

59-Exercice : (2 points)

Qu'est-ce que la CMAS ? Que permet-elle ?

- Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques. 1 point
- Elle rassemble une centaine de pays et permet une équivalence internationale des prérogatives des plongeurs appartenant aux fédérations membres. 1 point

60-Exercice : (2 points)

Avec quel(s) organisme(s) anglo-saxon(s) la FFESSM a instauré des passerelles de niveau de plongeurs ?

PADI et SSI 1 point

Quels sont les niveaux de plongeurs FFESSM concernés par ces passerelles ?

Niveau 1, niveau 2 et niveau 3 1 point

DIVERS

61-Exercice : (1 point)

Si je découvre une amphore que dois-je faire ?

Toute personne qui découvre un bien culturel maritime est tenue de le laisser en place et de ne pas y porter atteinte. Elle doit dans les 48h de la découverte ou de l'arrivée au port en faire la déclaration au service des affaires maritimes.

62-Exercice : (1 point)

Qu'est-ce que la Norme 250 ?

C'est un texte de normes françaises et européennes qui fixe les exigences de sécurité des scaphandres autonomes à l'air comprimé et à circuit ouvert utilisés pour la plongée ainsi que les essais permettant de vérifier les exigences jusqu'à 50m

63-Exercice : (1 point)

Qu'est-ce que le RGPD ?

C'est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur le territoire de l'Union Européenne (25 mai 2018)

64-Exercice : (1 point)

Qu'est-ce qu'une aire marine protégée ?

Les aires marines protégées sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature

65-Exercice : (1 point)

Que faire si je trouve un obus en plongée ?

Ne pas y toucher relever les coordonnées GPS

Signaler au CROSS MED au 196 pour la Méditerranée ou à la préfecture du lieu de découverte

66-Exercice : (1 point)

Quel doit être le niveau minimum de plongée d'une personne souhaitant se présenter à la présidence d'un club de plongée ?

Aucun niveau de plongeur

67-Exercice : (1 point)

Pour un examen GP qui désigne :

Le(a) président(e) du jury ?

Le(a) représentant(e) CTR ?

Dans les deux cas le(a) président(e) de CTR

68-Exercice : (1 point)

Pour recevoir de l'oxygène au-delà de 25% quelle inscriptions doivent figurer sur le bloc ?

Il doit être frappé G1 ou détenir la mention Oxygène

69-Exercice : (2 points)

Votre examen est organisé sous la responsabilité de la commission technique régionale, citez 4 autres commissions que vous connaissez ? (0,5 point par commission ; 2 points maximum)

Apnée, Archéologie subaquatique, Environnement et Bio subaquatique, Hockey subaquatique, Juridique, Médicale et de prévention, Nage en eau vive, Nage avec palmes, Orientation subaquatique, Pêche sous-marine, Photo vidéo, plongée souterraine, Plongée sportive en piscine, tir sur cible.

70-Exercice : (2 points)

Le président de votre club vous demande de vérifier si tous les documents obligatoires relatifs aux encadrants et à la station de gonflage sont bien disponibles. Lister ces documents.

La photocopie des diplômes des encadrants. 0.5 point

Les consignes de sécurité relatives au gonflage. 0.5 point

Les procédures d'utilisation des commandes du tableau de gonflage au cas où le club possède une station de gonflage 0.5 point

La liste des personnes habilitées à gonfler 0.5 point

71-Exercice : (2 points)

Citez deux espèces ayant un moratoire

+Mérout 1993

+Corb 2013

72-Exercice : QCM (2 points)

Les présidents de club élisent :

Le ou la directeur(trice) de la FFESSM

Le(a) président(e) de la FFESSM

Le(a) président(e) de la commission technique nationale

Le(a) DTN

La liste de l'organe régional déconcentré

Le(a) président(e) de la commission technique régionale

Le(a) président(e) du Codep d'appartenance

Le(a) président du conseil disciplinaire régional

73-Exercice : (2 points)

Qu'est-ce qu'un traitement de données à caractère personnel ?

Ce sont des fichiers enregistrés, organisés, conservés avec des données personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, de sécurité sociale mais aussi empreinte, données de géolocalisation)

Pour pouvoir utiliser ces données il faut que la personne concernée ait donné son consentement (écrit, clair et explicite)

74-Exercice : (2.5 points)

Citez au moins 5 espèces menacées ou protégées

+Posidonie
+Corail rouge
+Oursin diadème
+Phoque moine
+Grande nacre
+Espadon voilier
+Grande cigale
+Triton
+Mérrou
+Corb
...

75-Exercice : (3 points)

Pour le prochain week-end club vous avez décidé de partir plonger en méditerranée et d'emmener votre bateau pour être libre de choisir vos sites.

Pourrez-vous plonger où vous voulez ? Justifiez votre réponse. (1 point)

Non car il y a des Zones de réserve où la plongée est interdite (zones militaires) ou restreinte. - Il faut au préalable se renseigner avant auprès des mairies, capitaineries...

Quels éléments obligatoires relatifs à la plongée devez-vous emporter ? (2 points)

Bloc de secours équipé, ensemble d'oxygénothérapie, masque à haute concentration, BAVU, jeu de tables de décompression, moyens d'appeler les secours (VHF), moyens de rappeler les plongeurs, couverture isotherme, fiches évacuation, tablette de notation immergeable, eau douce potable, plan de secours.

NB : 2 points si au moins 10 éléments sont cités ; -0.25 par élément manquant si moins de 10 sont cités

76-Exercice : (4 points)

Quelles sont les conditions pour plonger dans un club associatif FFESSM ?

Être membre (cotisation annuelle), licence, certificat médical, carte de niveau,
1 point/rép.

77-Exercice : QCM_ (4 points, 1 point par question)

A) Quel(s) équipement(s) minimum un plongeur autonome ou encadré au-delà de 20 mètres doit-il avoir avec lui en plongée ?

- Un manomètre
- Un ordinateur ou des instruments permettant de gérer tous les paramètres de la plongée
- Un miroir de signalisation
- Un gilet gonflable (gilet stabilisateur) avec direct-system (gonflage avec l'air de la bouteille)

- Une bouteille de plongée avec 2 sorties indépendantes*
- Un parachute de palier par palanquée
- Un deuxième détendeur (octopus)

*Rappelons que l'autonome ou l'encadré n'a lui que l'obligation de disposer d'une deuxième source d'air (octopus). Les deux sorties indépendantes ne concernent effectivement que le GP-N4,

B) Un directeur de plongée :

- Prend les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des plongeurs
- Établit une fiche de sécurité
- S'assure de l'application des règles et procédures en vigueur
- Est responsable de l'organisation de la plongée
- Doit être sur le site de la plongée
- Fixe les caractéristiques de la plongée

C) Le guide de palanquée

- S'assure que les caractéristiques sont adaptées aux circonstances et aptitudes des plongeurs
- Peut encadrer un ou plusieurs plongeurs certifiés plongeant au nitrox sans avoir lui-même la certification nitrox
- Est responsable du déroulement de la plongée
- Peut être inquiété pénalement en cas d'accident

D) Quels documents régissent et encadrent la pratique de la plongée en France ?

- Le code des loisirs
- Le code du sport
- Le code du commerce
- Le règlement des activités subaquatiques

78-Exercice – Questions diverses (5 points)

La FFESSM est une fédération délégataire	○ OUI	○ NON
En tant que guide de planquée, et sans être initiateur, le DP peut sous certaines conditions, vous autoriser à réaliser un baptême de plongée.	○ OUI	○ NON
La présence d'un Directeur de Plongée est obligatoire	○ OUI	○ NON
Un détendeur de plongée est considéré comme un EPI (Equipement de Protection Individuelle)	○ OUI	○ NON
Je peux installer n'importe quel Octopus sur mon détendeur du moment qu'il	○ OUI	○ NON

est jaune et NF EN 250.		
Une fosse de plongée de 18m de profondeur est considérée comme milieu artificiel	☐ OUI	☐ NON
Le code du sport réglemente la plongée enfant.	☐ OUI	☐ NON
La désinfection des détendeurs n'est obligatoire que pour les plongeurs extérieurs au club de plongée.	☐ OUI	☐ NON
La licence de plongée n'est obligatoire que pour passer un niveau.	☐ OUI	☐ NON
L'assurance Fédérale LAFONT permet de s'assurer en responsabilité pénale pour les moniteurs à partir du niveau E2.	☐ OUI	☐ NON

NB : ½ point par réponse juste, 5pts en tout. Ne pas compter de points négatifs pour une réponse fausse.

79-Exercice – Questions diverses – (5 Points)

N°	Item	Réponse
1	Une palanquée comprend au maximum : -3 plongeurs autonomes (plongée en autonomie) -3 plongeurs encadrés et un encadrant (plongée encadrée)	☐ OUI ☐ NON
2	Deux plongeurs N4 peuvent effectuer une plongée entre eux, sans DP, dans l'espace 0-60 m, à condition d'avoir tout le matériel d'assistance et de secours.	☐ OUI ☐ NON
3	Un plongeur qualifié PE12 peut effectuer une plongée sans présenter de CACI	☐ OUI ☐ NON
4	En cours de formation PE12, un GP/N4 peut conduire une exploration à 10m s'il n'effectue pas d'exercices.	☐ OUI ☐ NON
5	Un GP ne peut encadrer un PE40 plongeant au Nitrox que s'il est lui-même qualifié Nitrox	☐ OUI ☐ NON
6	En tant que guide de planquée, et sans être initiateur, le DP peut vous autoriser à effectuer un baptême -en milieu artificiel, s'il est minimum E1 -en milieu naturel, s'il est minimum E3	☐ OUI ☐ NON
7	La plongée enfant impose de respecter des conditions de durée de la plongée, selon la température de l'eau, définies par le code du sport	☐ OUI ☐ NON
8	L'assurance Fédérale LAFONT permet aux encadrants et moniteurs de s'assurer en responsabilités civile et pénale	☐ OUI ☐ NON
9	Il n'est pas obligatoire de prendre une licence fédérale si on passe un niveau 1 FFESSM dans une structure commerciale	☐ OUI ☐ NON
10	Il n'est pas obligatoire de présenter un CACI pour se faire	☐ OUI ☐ NON

	délivrer une qualification PE12	
--	---------------------------------	--

NB : 0,5 point par réponse juste, 5pts en tout. Ne pas compter de points négatifs pour une réponse fausse. Toutes les réponses attendues sont « NON », sauf pour l'item 10.